

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 16 décembre 2009**

Etaient présents :

Les représentants des communes de ADAM-LES-PASSAVANT, AUTECHAUX (1), BAUME-LES-DAMES (17), BRETIGNEY-NOTRE-DAME, COTEBRUNE, CUSANCE, FONTENOTTE, GROUSBOIS, GUILLON-LES-BAINS, HYEUVRE-MAGNY, HYEUVRE-PAROISSE, LOMONT-SUR-CRETE, PASSAVANT, PONT-LES-MOULINS, SAINT-JUAN, VERGRANNE, VILLERS-SAINT-MARTIN, VOILLANS (2).

Excusés :

Les représentants d'AUTECHAUX (1), FOURBANNE, LUXIOL, MONTIVERNAGE, SILLEY-BLEFOND et VERNE.

Absents :

Les représentants d'AÏSSEY, ESNANS.

Secrétaire de séance :

Gilbert MASCARELLO, délégué de la commune de CUSANCE.

SEANCE OUVERTE A 20 H 10.

Avant de débiter cette séance, le Président explique la présence du Pôle Emploi, du PEEI, et de l'Espace Jeune. Il a choisi une réunion solennelle pour que les élus prennent connaissance de ces services, et pour qu'ils soient conscients des difficultés rencontrées au niveau de l'emploi.

Il souligne que le Doubs est l'un des départements qui subit le plus les effets de la crise, et qu'à titre d'exemple, la commune de Baume-les-Dames comptabilise malheureusement 274 chômeurs.

Il ajoute que les P.A.I.O (Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation), qui accueille des jeunes de moins de 26 ans, sont en danger sur notre secteur car la R.G.P.P. (Révisions Générale des Politiques Publiques) prévoit leur suppression en 2010, au profit de missions locales. Or, les missions locales ont pour seuil un minimum de 1 000 jeunes accueillis, seuil qui n'est pas atteint, même en regroupant toutes les structures du secteur. Il alerte les élus car il y a là une réelle menace sur la pérennité du service.

I – INTERVENTION DES 3 STRUCTURES :

1. P.E.E.I (Pôle Economie Emploi Insertion)

Le Président donne en premier lieu la parole à Isabelle GEHIN, Directrice du P.E.E.I.

Elle explique que la structure accueille des personnes de plus de 26 ans qui sont soit en recherche d'emploi, soit en emploi mais avec la volonté de se réorienter, soit des personnes désireuses de monter leur propre projet. Le P.E.E.I leur propose alors un réel accompagnement.

Isabelle GEHIN présente ensuite le bilan des actions de prospections réalisées auprès des employeurs, via une présentation PowerPoint.

Sur la période octobre 2008 à octobre 2009, le P.E.E.I est entré en contact avec 206 entreprises, notamment des très petites entreprises, et a aidé leurs dirigeants en leur apportant une formule sur-mesure adaptée à leurs besoins.

355 personnes ont été positionnées par le P.E.E.I et sur 34 porteurs de projets, 10 ont déjà aboutis à une création.

Au total, 52 % des personnes accueillies pour une recherche d'emploi ont réussi à retrouver un poste.

Isabelle GEHIN précise que le P.E.E.I accueille des demandeurs d'emploi de divers horizons et d'une grande homogénéité : femmes, bénéficiaires du RSA, travailleurs handicapés, seniors, ...

Pour terminer, elle incite les élus à diffuser l'information autour d'eux et à prendre affiches et flyers pour les mairies.

2. Pôle Emploi

Le Président donne ensuite la parole à Yannick ANRIOT, Responsable d'équipe sur le site de Besançon Palente.

Celui-ci nous présente la récente fusion de l'ANPE avec les ASSEDIC, pour former une structure unique : le Pôle Emploi.

A Besançon, il existe trois sites : Planoise, Palente et Centre ville. Un quatrième site est bientôt prévu à Temis.

Il explique que l'inscription se fait obligatoirement sur le site de Planoise, puis qu'en fonction du domaine d'activité recherché, la personne passe un entretien unique dans l'un des trois sites, aussi bien pour son dossier d'indemnisation, que pour son projet professionnel.

Il précise que le site de Palente, qui gère le domaine d'activité des services, de l'immobilier, de la culture, ... a à sa charge cinq cantons, dont celui de Baume-les-Dames.

A ce titre, un conseiller est rattaché à un canton dans lequel il vient faire des permanences.

Yannick ANRIOT donne ensuite la parole à Marie-Laure COCHET, membre de son équipe, rattachée au secteur de Clerval.

Cette dernière présente les contrats uniques d'insertion, qui seront mis en place à partir de janvier 2010. Ces contrats réunissent en un seul tous les anciens contrats aidés (CAE, contrat d'avenir, ...) sous forme d'un CCD de six mois minimum, renouvelable, avec une aide de l'Etat aux entreprises. Sa durée peut être de 20 à 35 heures hebdomadaires.

3. Espace Jeunes

Le Président donne ensuite la parole à Véronique BRUET, Directrice de l'Espace Jeunes qui, dans un premier temps, présente sa structure.

L'Espace Jeunes est destiné aux jeunes de 16 à 26 ans à la recherche d'un emploi, d'un projet professionnel ou d'une formation. Les conseillers accompagnent les jeunes dans leurs démarches, mais leur proposent également des aides pour le financement de leur permis de conduire, pour leur installation, ... Il s'agit d'une présence réelle dont le suivi ce fait jusqu'aux 26 ans de la personne, même si celle-ci est en contrat.

Cette année, l'Espace Jeunes de Baume-les-Dames a accueilli 120 jeunes « PRIMO », c'est-à-dire qui se rendent à la P.A.I.O pour la première fois.

Véronique BRUET présente ensuite le C.A.E Passerelle (Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi).

Ce contrat est destiné aux jeunes de 16 à 26 ans, de tous niveaux de formation, en recherche d'emploi (mais pas forcément inscrit au Pôle Emploi).

La convention est passée entre l'Espace Jeune ou le Pôle Emploi, et une collectivité territoriale ou une association du secteur non marchand. Elle est signée pour 1 an (en principe sans renouvellement), avec des périodes d'immersion, c'est-à-dire que du temps est dégagé au salarié pour exercer ses compétences dans une entreprise ou une association du secteur marchand. Ces périodes d'immersion sont au maximum de 25 % du temps du contrat, modulable sur toute sa durée, mais ne pouvant pas dépasser un mois consécutif.

Le salarié perçoit une rémunération égale au montant du SMIC, mais l'Etat participe à hauteur de 90 %.

Véronique BRUET donne en exemple une collectivité de moins de 10 salariés qui emploierait une personne à raison de 23 heures hebdomadaires :

SMIC brut (au 01/07/09) :	8.82 € / heure
Taux de prise en charge de l'Etat :	90 %
Coût salarial employeur théorique :	1 239 €
Coût salarial réel (exo loi Fillon) :	970 €
Montant de l'aide de l'Etat :	791 €
Coût salarial employeur restant à charge :	179 €

Elle précise ensuite les particularités de ce contrat, à savoir que seuls certains types d'emplois sont concernés (agents polyvalents, aides maternelles, ...) et que le salarié sait dès le départ qu'il n'y a pas d'embauche possible à la fin du contrat. En contrepartie, ce contrat peut être rompu en cas d'emploi du salarié, ou de formation qualifiante.

Pour terminer, Véronique BRUET donne une dernière particularité du contrat : le regroupement de collectivités pour un même contrat et un même salarié. En effet, une commune peut embaucher le salarié, et ensuite passé une convention avec d'autres communes afin que son travail soit réparti sur plusieurs communes.

Le Président reprend ensuite la parole pour conclure sur cette présentation. Il insiste auprès des élus sur le fait qu'il faille défendre les P.A.I.O et les P.E.E.I et que dans les années à venir, il faudra certainement que les collectivités participent à leur financement.

Pour clore le sujet, il informe que la prochaine réunion d'information à ce sujet aura lieu le 14 janvier prochain.

II – ACCEPTATION DES TARIFS O.M POUR MONTIVERNAGE :

Le Président propose ensuite au Conseil de voter les tarifs d'ordures ménagères pour la commune de Montivernage.

En effet, malgré le transfert de cette commune à la CCPB, la collecte des O.M reste effectuée jusqu'à fin décembre 2009 par la Communauté de Communes du Vallon de Sancey.

Il va de soit que la CCPB doit régler cette prestation à la CCVS, et qu'elle doit émettre les titres et recettes aux abonnés de Montivernage, pour la période du 01/07 au 31/12/2009.

Pour ce faire, le Président demande de voter les tarifs appliqués par la CCVS, à savoir :

- part fixe / foyer : 24.00 € / semestre
- redevance / habitants : 24.00 € / semestre

Jean-Marie BLANCHON, délégué de la Commune d'Autechaux, et Président du SICTOM, précise qu'il faudra bien informer les habitants de Montivernage du changement de tarifs à compter du 01/01/2010.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité les tarifs de facturation.

III – DECISION MODIFICATIVE N° 3 :

Le Président poursuit en présentant la D.M n° 3 qui propose des transferts de crédits d'articles à articles, suite aux différents règlements de factures, et à l'intégration de la Commune de Montivernage. Il précise bien qu'il n'y a pas de nouveau crédit.

1) Intégration de la Commune de MONTIVERNAGE :

Section de Fonctionnement :

D/6218 : Autres personnel extérieur	+ 310.00 €
D/62878 : Remboursement de frais à d'autres organismes	+ 1 000.00 €
R/70878 : Remboursement de frais à d'autres organismes	+ 1 000.00 €
R/73111 : Contributions diverses	+ 310.00 €

2) Ajustement de crédits :

Section de Fonctionnement :

012 Charges de personnel

D/64131 : Rémunération	+ 200.00 €
------------------------	------------

66 Charges Financières

D/66111 : Intérêts	+ 2 300.00 €
--------------------	--------------

042 Opérations d'ordre entre section

D/6811 : Dotations aux amortissements imm.corp. et incorp. + 10.00 €

011 Charges de Fonctionnement

D/60621 : Combustible -1 260.00 €

D/6247 : Transports collectifs -1 250.00 €

Après avoir pris connaissance du document en leur possession et écouté l'exposé du Président, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette décision modificative.

IV – QUESTIONS DIVERSES :

Pas de question diverse.

SÉANCE LEVEE A 21H30.